



## Changer d'assurance habitation avec sinistre en cours

-----  
Par Fab210

Bonjour à tous,

J'ai déclaré un sinistre il y a plus d'un an à mon assurance à cause d'une fuite d'eau qui venait de mon voisin d'au-dessus. La fuite semble enfin réparée chez lui, mais j'attends toujours l'expert qui doit venir en septembre constater les dégâts chez moi pour commencer les travaux de réparations.

Est-ce que je peux dès aujourd'hui changer d'assurance habitation même avec ce sinistre en cours ?

Est-ce que mon ancienne assurance sera tenue par la loi d'effectuer les travaux de réparation ?

-----  
Par janus2

Bonjour,

La résiliation du contrat n'interrompt pas le traitement du sinistre par l'assureur. L'assureur est tenu de gérer le sinistre jusqu'à son terme, même si le contrat a été résilié entre temps.

-----  
Par morobar

Bonjour,

sera tenue par la loi d'effectuer les travaux de réparation ?

Pas de les effectuer, mais de les financer.

Ceci dit s'il y a besoin d'un petit geste de l'assureur, votre désertion ne va pas favoriser ce geste.

Perso j'attendrais la fin des opérations.